

Chapitre 8

Conclusions

*Auteurs principaux: Daniela Kleinschmit, Stephanie Mansourian et
Christoph Wildburger*

*Auteurs collaborateurs: Tim Boekhout van Solinge, Benjamin Cashore,
Paolo Omar Cerutti, Jianbang Gan, Sina Leipold, Pablo Pacheco, Benno Pokorny,
Andre Purrett, Metodi Sotirov et Luca Tacconi*

Dans ce rapport, nous avons revu la littérature relative à l'abattage illégal et le trafic de bois y relatif dans le but de fournir une analyse scientifique de l'état des connaissances actuel à ce sujet. **L'abattage illégal et le trafic de bois y relatif sont des phénomènes complexes et à facettes multiples.** Le terme "abattage illégal" est largement utilisé pour désigner non seulement une mais une multitude d'activités, que l'on pourrait résumer par l'expression "activités forestières illégales". Ces activités comprennent l'abus de la confiance publique (par exemple le paiement de pots-de-vin ou l'usage de la violence pour gain personnel), violation des droits de propriété (publique, communale ou privée) et violations des règles (surtout celles liées à la gestion forestière, l'exploitation du bois et aux taxes/finances).

Il y a de nombreuses définitions d'abattage illégal et une multitude de méthodes de mesure. **Dans ce rapport, nous définissons l'abattage illégal et le trafic de bois y relatif comme "toutes pratiques relatives à la récolte, la transformation et le commerce de bois non conformes aux lois nationales et infra-nationales".** Cette définition large du terme comprend les trois dimensions suivantes des activités forestières illégales: 1. La "transformation illégale de la forêt", c.-à-d. l'acte d'éliminer la forêt en violation des lois et règles de l'usage des terres et/ou sans licences requis; 2. L'"abattage informel" portant sur l'exploitation forestière réalisée souvent par de petites entreprises non enregistrées. Ce type d'abattage peut résulter en une activité illégale par définition, lorsque la loi requiert la constitution d'une société, l'enregistrement et/ou une licence pour l'extraction du bois. Et 3. toute autre forme d'activité forestière illégale, y inclus le commerce illégal de bois.

Récemment, l'abattage illégal a été reconnu comme une forme de crime organisé transnational, ce qui a entraîné un plus grand soutien pour des interventions concertées au niveau international. L'évidence suggère que des acteurs très différents y sont engagés, lesquels se dédoublent et coïncident avec des entrepreneurs et

corporations légaux et illégaux, des criminels "traditionnels" ainsi qu'avec des acteurs et agences d'Etat. Dans certaines parties du monde, le crime forestier organisé peut être extrêmement violent, de sorte qu'il a été associé aussi avec le financement de guerres et de conflits.

De par sa nature, il est difficile de quantifier et surveiller l'abattage illégal dans le temps. Il est vrai que différentes études présentent des chiffres alarmantes, il est difficile pourtant de faire une comparaison directe entre les régions géographiques et dans le temps à la base des informations et connaissances actuelles, parce que les définitions, assumptions et les méthodologies diffèrent. Il n'est pas toujours clair quelle méthode a été utilisée dans les études existantes pour quantifier l'abattage illégal et le trafic de bois y relatif. En outre, les activités forestières illégales pourraient être mesurées et évaluées de façon différente, ce qui rend la quantification et l'évaluation dans le temps et pour une période précise encore plus difficiles. Il en résulte que la quantification est nécessairement approximative; pourtant, on estime que le marché annuel global de l'abattage illégal et trafic de bois y relatif se situe à une valeur entre USD 10 billion et USD 100 billion.

La quantification est encore plus compliquée lorsqu'on inclut dans l'équation les marchés domestiques du bois, parce que, contrairement aux marchés internationaux, ils n'ont pas été surveillés ni régulière ni extensivement dans le passé. **Cependant, les données existantes soulignent le fait que les marchés domestiques représentent la plus grande partie de la consommation de produits provenant de production illégale et informelle de bois;** en effet, les estimations suggèrent que seule un petit pourcentage arrive aux marchés internationaux. D'une façon générale, il y a une plus grande probabilité que le bois feuillu sera exploité ou commercialisé illégalement que le bois résineux. Les produits de bois réalisés illégalement (exception faite de bois d'oeuvre) sont commercialisés illégalement plus souvent que les produits de bois légaux. Le bois contreplaqué présente le plus grand pourcentage de production



Traffic de bois à grande échelle de l'Indonésie vers la Malaisie à l'intérieur de Bornéo. Bois de meranti abattu illégalement dans le parc national indonésien de Betung Kerihun lors de son transport en Malaisie toute proche (Sarawak). Photo © Tim Boekhout van Solinge (2005)

et de trafic illégaux; et pratiquement la totalité du bois feuillu contreplaqué illégal est exportée. Les marchés globaux comprennent les pays producteurs, de transit, transformateurs et consommateurs. Les marchés domestiques, régionaux et internationaux de produits de bois légaux et illégaux sont interconnectés, ce qui rend plus difficile encore à suivre et à résoudre le problème de l'abattage illégal et du trafic de bois y relatif.

Un petit nombre de pays prédominent l'abattage illégal et le trafic de bois y relatif. La Chine est devenue le plus important importeur et exporteur de produits de bois sur le plan mondial, et récemment les deux la Chine et l'Inde ont dépassé l'Union européenne, les Etats Unis et le Japon comme étant les pays importeurs les plus importants. A partir de 2014, le Brésil, l'Indonésie et la Malaisie étaient les pays dominants producteurs de bois tropical à la fois légal et illégal. Le Japon reste toujours le plus grand importateur de bois feuillu contreplaqué tropical. En ce qui concerne les exportations, l'Asie de Sud-Est compte plus de la moitié des exportations illégaux de bois ronds et de sciage (Myanmar et le Laos jouant un rôle important). En Amérique du Sud, le Brésil réalise la grande majorité des bois ronds et de sciage provenant de sources et exportations illégales, les Etats Unis, l'Union européenne et la Chine en étant les premières destinations. Les exportations de bois ronds et de sciage du Cameroun, de la République démocratique du Congo et de la République du Congo ont augmenté, la Chine dépassant l'Union européenne étant le plus grand importateur du bassin du Congo depuis 2012. En Océanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenue l'acteur les plus important. **Pourtant, l'abattage illégal ne se limite pas seulement aux régions tropicales: il en existe aussi dans les régions forestières tempérées ou boréales, par exemple en Russie, qui est actuellement la source la plus impor-**

tante de bois illégal en provenance de forêts tempérées et boréales.

Il est important de comprendre les forces motrices aux activités forestières illégales afin d'identifier des réponses efficaces de gouvernance. Il arrive souvent que les raisons pour l'abattage illégal, c'est-à-dire la dégradation forestière et la déforestation se superposent. Les forêts des régions rurales sont modifiées par des interactions complexes entre les processus sociaux, économiques, politiques, culturels et technologiques sur le plan local, national et global. S'y trouvent au centre, les utilisateurs des terres, eux influencés par les contextes économiques et culturels de leur vie et par une situation qui est aggravée par une faible gouvernance. La majorité des décisions prises en faveur de l'usage illégal des terres sont dûes à ces imbalances de force parmi les acteurs économiques; souvent ce sont les élites économiques et politiques qui en profitent le plus.

Les conflits et les droits de propriété contestés sont les principaux moteurs de l'abattage illégal, de la dégradation et des pertes de forêts. Quoique 86 pourcent des forêts mondiales sont de propriété publique, en réalité, environ 60 pourcent des terres et des ressources sont gérés à la base de règles coutumières, dont moins d'un cinquième reconnus formellement. Beaucoup de pays tropicaux producteurs de bois ont commencé à investir dans la clarification des droits de propriété afin de réduire les conflits, augmenter l'intérêt des utilisateurs à une gestion plus durable des ressources et afin de faciliter le contrôle des activités forestières. **Autre raison motrice de l'abattage illégal est la construction de routes, qui est un élément clé des modèles de développement économique suivis dans la plupart des pays.** Dans les régions forestières, de telles routes sont souvent construites pour asservir les grandes entreprises agricoles résultant de conversions forestières.

La corruption, les régulations insuffisantes, l'application inadéquate des lois, les incitations financières limitées, l'excès de règles, l'ignorance du potentiel des règles coutumières forestiers et l'attention à court terme sur la croissance économique, d'un point de vue urbain, ont tous contribué à ce que les efforts actuels pour mettre un terme à l'abattage illégal n'ont pas été couronnés de succès. Toutefois, ces activités forestières illégales se réalisent souvent dans des pays riches en ressources forestières mais aux institutions faibles, ce qui les déprive d'une prospérité économique à long terme et constitue souvent une violation des droits de l'homme.

Les impacts sociaux, politiques et environnementaux de l'abattage illégal sont multifacettés, étroitement liés et dépendent de divers routes. Il est difficile d'attribuer des impacts spécifiques à l'abattage illégal, d'une part à cause de la similitude des impacts de l'abattage légal et illégal. L'abattage illégal et le trafic du bois y relatif sont perçus comme ayant des impacts particulièrement négatifs sur l'environnement et entraînent d'importantes pertes de revenus de l'Etat. Pourtant, tous les impacts ne seraient pas négatifs, au moins du point de vue d'acteurs intéressés spécifiques ou lorsqu'on ne considère qu'une période à court terme. Par exemple, l'abattage illégal permettrait aux peuples

de gagner des revenus urgemment requis des forêts locales. Dans d'autres cas, il peut fournir du capital qui serait converti en investissements et services sociaux producteurs, tel que, par exemple, la conversion illégale de la forêt à l'usage des terres plus rentable.

Les impacts de l'abattage illégal peuvent être directs, indirects et cumulatifs, et souvent ils établissent des relations de cause à effet entre eux qui sont difficiles à distinguer. De surcroît, ces impacts interagissent souvent avec des facteurs **en dehors du secteur forestier, tels que l'agroalimentaire et l'agriculture ce qui peut augmenter leurs effets**. Alors que les impacts directs sont plus faciles à observer et à mesurer, les impacts indirects sont moins évidents. Il est plus difficile à déterminer les effets cumulatifs à cause des différences de temps et des relations de cause à effet plus complexes entre les impacts directs et indirects, et pour d'autres facteurs contextuels.

Les impacts sociaux de l'abattage illégal sont mixtes. Les petits exploitants, les populations indigènes, les communautés traditionnelles et les sans terres profitent de l'extraction de bois contre les réglementations nationales données parce que cela leur fournit des sources additionnelles de revenus et des ressources fortement nécessaires. En même temps, les activités forestières illégales pratiquées par d'autres acteurs (p.ex. par les compagnies d'exploitation de bois ou les réseaux criminels) ont tendance à faire pression sur les acteurs locaux à ce qu'ils opèrent dans des marchés inégaux.

Les impacts économiques des activités forestières illégales comprennent les distortions des marchés de bois avec des effets négatifs en ce qui concerne la détermination des prix et la distribution des bénéfices, ainsi que la dévaluation des réserves de bois disponibles. Tandis que l'abattage illégal contribue à créer des emplois et des revenus, – une partie en étant dépensé à niveau local – les opérations d'abattage illégal offrent de bas salaires aux ouvriers. Les activités forestières illégales entraînent aussi des pertes importantes de revenus de

l'Etat et la destruction des réserves de bois, ce qui réduit encore plus l'intérêt à gérer les forêts restants face à d'autres usages des terres. En outre, l'abattage illégal constitue un risque élevé aux investisseurs.

Les impacts politiques comprennent l'affaiblissement des systèmes politiques gouvernant les forêts tout en perpétuant le comportement et les pratiques corrompus et renforçant ainsi le cercle vicieux de faible gouvernance (des individus corrompus gagnant le pouvoir par des revenus illégaux et peuvent ensuite soutenir la faible gouvernance et maintenir les revenus et gagner plus de pouvoir). En outre, l'abattage illégal contribue à la plus grande appropriation frauduleuse des ressources publiques.

Les impacts environnementaux de l'abattage illégal peuvent être importants, mais il est difficile à les séparer de ceux de l'abattage légal, d'autant plus que l'abattage illégal ne peut pas être comparé à la gestion forestière non durable *per se*. Pourtant, les impacts environnementaux qui peuvent être attribués à l'abattage illégal – plus particulièrement à la conversion forestière illégale – comprennent la perte rapide de carbone, la perte de biodiversité ainsi que l'augmentation des eaux de ruissellement et de l'érosion des sols.

Les différents interventions et voies produisent des impacts spécifiques, p.ex.: 1. **L'abattage illégal à grande échelle** – pratiqué par des compagnies ayant accès légal aux forêts, mais qui contreviennent aux réglementations de manières multiples – entraînent de larges interventions en forêt avec des revenus importants à court terme, mais qui, en même temps causent des pertes élevées à l'Etat et la dégradation forestière. 2. **La production à petite échelle et artisanale**, produisant des impacts difficiles à généraliser puisque'il s'agit d'un group très hétérogène d'acteurs (avec différentes pratiques de gestion, et opérant à différentes échelles et niveaux d'intensité), produisant des bénéfices économiques à court terme et un processus lent de dégradation forestière. 3. **La conversion illégale des bois à des fins agricoles** produit des impacts fortement variés dépendant si la conversion a pour objectif l'établissement de plantations à grande échelle ou des systèmes agricoles plus traditionnels à petite échelle. Enfin, il est probable que la conversion forestière cause des impacts fort négatifs aux biens et services forestiers, mais il peut avoir des impacts à la fois négatifs et positifs sur la vie et la sécurité alimentaire des peuples locaux.

Plusieurs réponses politiques à niveau international, régional et national, telles que l'application des réglementations forestières et la gouvernance (FLEG, Forest Law Enforcement and Governance) et l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT, Forest Law Enforcement, Governance and Trade) ou des législations domestiques dans des pays consommateurs interdisant l'importation de bois illégal sur les marchés clefs (y inclus les Etats Unis, l'Union européenne et l'Australie) **ont été dessinées afin de mettre un terme à l'abattage illégal et le trafic de bois y relatif**. Ils comprennent des constructions juridiques



Destruction de la forêt pluviale en Thaïlande, vue de l'air. Photo © Fotolia: khlongwangchao

fait que l'abattage illégal n'est pas seulement un problème relatif aux forêts qu'il faudrait résoudre par les ministères des secteurs forestiers et de l'environnement, est un pas important pour trouver des réponses efficaces politiques dans l'avenir.

Lacunes de recherche

Ce rapport a révélé le fait que de nombreux lacunes persistent quant à notre compréhension et nos connaissances des diverses activités forestières illégales. Chaque chapitre offre des suggestions de travail futur. Parmi les priorités urgentes qui ont été particulièrement mises en évidence, il y a les *définitions* et l'incapacité de déterminer de façon précise les tendances et les comparaisons des différentes séries de données qui n'utiliseraient ni les mêmes définitions ni les mêmes méthodes. En général, un manque de *données* entrave les efforts à résoudre efficacement le problème de l'abattage illégal et du trafic de bois y relatif. On a besoin de plus de données spécifiques sur les activités forestières illégales, et si les données ont été rassemblées par les Etats et les services de renseignements, elles devraient être mises à la disposition aux fins de recherche.

Ce rapport a bénéficié de l'analyse de l'abattage illégal du point de vue *criminologique*. A cet égard, il y a une lacune importante quant aux techniques et technologies à la fois pour comprendre les approches utilisées par les acteurs criminologues et pour appliquer les technologies et les meilleures pratiques de recherche.

Une approche plus déterminée pour comprendre les motifs et les limitations des différents acteurs est nécessaire pour mieux saisir les *éléments moteurs* des activités forestières illégales, en utilisant les trois dimensions des activités forestières illégales proposées dans ce rapport. De même, le travail futur relatif aux *réponses politiques et de gouvernance* devrait porter sur ces dimensions tout en mettant l'accent sur les succès réalisés jusqu'à présent dans les efforts internationaux pour limiter la conversion forestière illégale et en vue d'engager les petits exploitants.